

20-24

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 9 - Présents : 9 - Procurations : 0 - Votants : 9

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 avril 2024

Date de convocation
25 mars 2024

Date d'affichage
25 mars 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt quatre, le 05 avril, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Azzedine AZZOUG, M. Sébastien GADOT, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : 0

Absents : 0

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Sébastien GADOT

Installation classée pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement présentée par la
SCEA des Sources de Badevel - AVIS
Délibération N°20-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SCEA des Sources a effectué une demande d'enregistrement pour la régularisation d'un élevage de 480 veaux de boucherie et à la déclaration d'exploitation de 60 vaches laitières sur la Commune de Badevel.

En conséquence, par arrêté du 02 février 2024 numéro DCIT-BCEEP-2024-02-02-001, Monsieur le Préfet a ouvert une consultation au public du 26 février au 25 mars 2024 inclus. Conformément aux dispositions de l'article L512-7 et suivants, et R512 -46-11 à R512-46-15, il invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette demande.

Le rayon d'affichage réglementaire, comprenant les communes concernées par le plan d'épandage ou par les risques et inconvénients dont l'activité peut être la source ou dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, inclut Dampierre-les-Bois, Beaucourt, Fêche-l'Église, Lebetain, Saint-Dizier l'Évêque et Vézelois.

Ce rapport a pour objet de vous présenter les principaux impacts induits par cette activité. Ils sont détaillés dans le dossier de demande d'enregistrement consultable tout au long de la consultation du public :

- en mairie de Badevel, aux heures d'ouverture,
- sur le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Consultation du public).

1- Présentation de l'établissement

La SCEA des Sources est implantée dans la commune de Badevel, rue de Saint-Dizier et a pour activité l'élevage de bovins. Elle comprend 4 bâtiments et un prochain va être construit.

2- Présentation du projet

Le projet consiste à l'élevage de veaux de boucherie et de vaches laitières ;

Les prescriptions de l'arrêté d'enregistrement - Installation classée pour la Protection de l'environnement - sont applicables à l'installation.

3- Impact sur l'environnement et gestion des risques

Les principaux impacts de l'activité sur l'environnement sont l'épandage, la pollution des sols et des cours d'eau.

Concernant la gestion des risques et des incidences Natura 2000, le rapport de la chambre d'agriculture conclut qu'il n'y a pas d'impact. Toutes les mesures nécessaires sont prises par les exploitants pour limiter les nuisances, selon l'étude d'impact de la chambre interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort

Le Conseil Municipal

- Sur la présentation de Monsieur le Maire, des rapports de la chambre d'agriculture, d'Agricultures & Territoires Doubs et Territoire de Belfort,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-7 et suivants, et R512 -46-11 à R512-46-15,
- L'arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs en date du 02 février 2024,

CONSIDÉRANT

- Que la SCEA des Sources a effectuée une demande d'enregistrement en vue de régulariser un élevage de 480 veaux de boucherie et à la déclaration d'élevage de 60 vaches laitières sur la commune,
- Que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le Préfet et se déroulant du 26 février au 25 mars 2024 inclus,

Après en avoir délibéré avec :

Voix POUR : 9

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la requête de la SCEA des Sources.

Fait et délibéré en séance le 05 avril 2024

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 05 avril 2024 et publication ou notification le 06 avril 2024

Le Maire,



Samuel GOMES